

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

L'emploi des seniors

Déclaration du groupe de l'Agriculture

La place des seniors dans l'emploi est un choix de société. Le groupe de l'agriculture partage cette affirmation pour les exploitants agricoles comme pour leurs salariés.

Le groupe de l'agriculture porte beaucoup d'intérêt – comme l'ensemble des partenaires sociaux - à l'emploi des seniors. Nous avons, dans notre secteur, de nombreux métiers en tension. Un salarié senior, comme tout autre salarié de l'agriculture, est ainsi très important. Il est d'autant plus indispensable, qu'il est un salarié fort d'une expérience, d'un savoir-faire, d'une maturité, d'une connaissance de l'entreprise, du milieu agricole et des relations au travail qui sont des atouts indéniables.

Sur les exploitations, le travail est physique et de plus en plus dépendant des aléas climatiques. Par surcroît, l'évolution des techniques, propre à simplifier les tâches et à réduire les efforts, peut sembler difficile à appréhender pour les salariés seniors. Les mesures de prévention des risques professionnels et les dispositifs de formation continue sont tout à fait indispensables.

Dans la production agricole, au même titre que les chefs d'entreprise, la part des salariés de plus de 50 ans augmente régulièrement.

Il y a quelques années, le secteur agricole a mis en place son propre accord pour sécuriser le parcours professionnel des salariés seniors. Cet accord spécifique est adapté aux réalités du travail en agriculture et applicable aux très petites entreprises, majoritaires dans notre secteur.

Par cet accord, nous avons voulu optimiser l'emploi des seniors. Dans certains postes où les tâches sont multiples, les seniors disposent d'une certaine expertise qu'il est nécessaire de transmettre. Nous avons aussi voulu un dispositif leur permettant de se sentir bien dans leur emploi.

Cet accompagnement doit permettre au salarié de faire le point sur son parcours professionnel, de se former et d'envisager plus sereinement son avenir dans l'agriculture. Comme le souligne l'avis, la formation continue doit être plus facilement accessible aux seniors.

D'une manière générale, nous considérons qu'il est important que les politiques de l'emploi accordent une attention particulière aux seniors les plus à même de répondre aux questions intergénérationnelles.

Enfin, l'activité des seniors non-salariés est également une préoccupation majeure. Nous avons en effet, particulièrement à cœur d'accompagner la transmission d'un outil efficace et compétitif pour la réussite de l'installation du successeur et pour garantir une sortie sereine de l'activité. C'est en poursuivant cet objectif que la Profession agricole propose la mise en place d'un dispositif de pré-

retraite pour les chefs d'exploitation. Nous espérons vivement un aboutissement des discussions en cours avec les Pouvoirs publics.

Le groupe a voté l'avis.